

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la commission chargée d'étudier le préavis n°39 du 19 septembre 2006

concernant

- a) la réponse à la motion de M. Dominique Sartoretti relative au parc à vélos du Collège Léon-Michaud;
- b) une demande de crédit d'investissement de fr. 280'000.- pour le réaménagement des aires de stationnement du Collège Léon-Michaud.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 9 octobre 2006 au collège Léon-Michaud pour une visite des lieux et a siégé ensuite dans la salle des maîtres du collège précité.

Elle était composée de Mmes Magrieta Donker, Laurence Balet (remplaçant Mme Madeleine Lechmann), Marinette Nicollin, de MM Yvan Gindroz, Jean-Louis Klaus, Yves Richard, Gnasaseelan Subramaniam et Jean-Louis Vial désigné comme rapporteur. M. Claude-Alain Romailier était absent.

Etaient également présents MM Paul-Arthur Treyvaud, Municipal, François Armada (URBAT) et Gustave Millasson, directeur ESLM, que nous remercions. Ils nous ont apporté toutes les informations nécessaires.

Lors de la séance du Conseil communal du 6 novembre 1997, M. le conseiller Dominique Sartoretti développait une motion concernant le problème des déprédations aux vélos stationnés au Collège Léon-Michaud. Divers projets ont été proposés :

- Démolition du parc à vélos remplacé par un parc à voitures. Reconstruction du parc à vélos avec couvert le long du CPNV. Projet écarté vu son coût estimé à frs 749'000.-
- Démolition du parc à vélos remplacé par un parc à voitures. Reconstruction d'un premier parc à vélos sans couvert le long de la salle de gymnastique côté cour ESLM et d'un second entre le CPNV et le pavillon DE BUDE. Projet écarté vu son coût estimé à fr. 370'000.- et pour des raisons de sécurité, les élèves empruntant le même passage que les enseignants du CPNV venant garer leur véhicule.
- Maintien du garage à vélos avec démolition du couvert et installation d'une caméra de surveillance. Projet écarté vu les coûts annuels d'exploitation.
- Surveillance du parc à vélos durant les moments critiques. Cette solution n'a pas donné les résultats escomptés.

Au début 2006, un groupe d'élèves et d'enseignants de l'ESLM ont proposé un projet uniquement basé sur la problématique du parcage des vélos, laissant de côté la création de places de parc des voitures dans l'ancien garage à vélos. Sur les bases de cette proposition, le Service de l'urbanisme et des bâtiments a élaboré le projet suivant devisé à fr. 280'000.- :

- Démolition du couvert de l'ancien garage à vélos. Reconstruction d'un premier parc à vélos sans couvert le long de la salle de gymnastique côté cour ESLM et d'un second sans couvert le long des salles de TMA côté rue Léon-Michaud, le tout permettant l'aménagement de 500 places vélos. Des supports métalliques seront posés et les surfaces au sol seront traitées en pavés. Une série de luminaires en appliques fixées sur les façades sécuriseront ces parcs durant les périodes d'obscurité. La commission souhaite que ces appliques soient grillagées pour éviter, si possible, des actes de vandalisme. Les parcs seront visibles depuis les classes et il n'y aura pas de cohabitation avec les usagers du CPNV.

La commission s'est inquiétée du coût des travaux du paysagiste et du pavage. Elle a été rassurée lorsqu'on lui a répondu que la concurrence jouerait lors de l'adjudication des travaux. Elle se réjouit que la commission deux-roues ait été consultée pour le choix des supports métalliques. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu d'étude pour une couverture de ces garages. Elle s'est posé la question de l'utilité des petits arbres prévus au milieu des places vélos; des plants plus petits, genre fougères ou lavandes lui semblent souhaitables. Elle s'étonne enfin du temps écoulé entre le dépôt de la motion et sa réponse.

Conclusions :

La commission estime ce projet raisonnable et bien pensé. Les vœux exprimés concernant une éventuelle couverture et l'aménagement vert ne sauraient le remettre en question. Enfin, proposé en grande partie par ses usagers, il répond à une attente qui n'a que trop duré. La commission, après délibération, et à l'unanimité de ses membres, vous propose, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2, 3 et 4 du préavis n° 39 tels que présentés par la Municipalité.

Jean-Louis Vial